

DECLARATION DE PIEGEAGE
Du 08.../09.../ 2026 au 07.../09.../ 2029

Je soussigné (nom, prénom) Blanchard Florent

Adresse : 1 Chemin de la Blanchardière - Le Genet

Code postal 61340 Ville : Saint Aignan sur Erre - val au Perche

☐ Titulaire du droit de destruction*,

Qualité du titulaire du droit de destruction **: propriétaire, possesseur ou fermier.

☒ Piégeur *

Déclare : ☒ Piéger *

☐ Faire piéger *

les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Lieu où les pièges seront tendus : 1 Chemin de la Blanchardière - Le Genet 61340 St Aignan sur Erre - val au Perche

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : 28 / 11086

Par M. (nom, prénom) Blanchard Florent

Demeurant à 1 Chemin de la Blanchardière - Le Genet 61340 St Aignan sur Erre - val au Perche

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : 28 / 11086

Et seront surveillés par M. (nom, prénom) Blanchard Florent

Demeurant à 1 Chemin de la Blanchardière - Le Genet 61340 Saint Aignan sur Erre - val au Perche

Fait à St Aignan sur Erre - val au Perche le 8.../09.../ 2026

Signature du déclarant :

Visa du Maire :

Le Maire
Sébastien THOUARD,



Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage vise la déclaration.
Il en remet un exemplaire au déclarant.
Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.
Cette déclaration est valable trois ans à compter de la date de visa du Maire.

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement.

* Cochez la case correspondante

** Rayez la mention inutile